

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2076

22 octobre 2009

SOMMAIRE

Agence de Voyages Simon S.A.	99641	Kinnevik Holding S.A.	99618
Alysea S.A.	99602	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l.	99611
BRM Holding S.à r.l.	99640	Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	99610
Carlo Schmitz Sàrl	99628	Lancelot Consulting S.à r.l.	99610
Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l.	99611	Le Castor S.A.	99613
Coffee Investments S.A.	99646	Link Logistics S.A.	99610
Cyonie Ré	99602	LKF S.A.	99641
DBM Dach-ImmoFlex International	99645	Maroc Invest S.à r.l.	99613
Delilah International S.à r.l.	99619	Mercantile Venture S.A.	99638
Delilah S.à r.l.	99629	ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l.	99641
Delilah Sub Holdings S.à r.l.	99629	ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l. ...	99612
Delphi International S.à r.l.	99612	Qualtec S.à.r.l.	99646
den DEKKER GmbH	99648	REMIGIA - KOSMETIK HANDELGESELL- SCHAFT mbH, Niederlassung Luxem- burg	99613
Ebos Luxembourg S.A.	99619	Schroder Special Situations Fund	99629
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	99624	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	99619
Finistère SPF S.A.	99612	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	99642
F&S Investholding S.A.	99618	Sit Group Participations S.A.	99612
Gaillon GP S.à r.l.	99618	Sit Group Participations S.A.	99629
Groupe Transimmo Lux S.A.	99617	Société Européenne de Participations Commerciales	99608
HCA Switzerland GmbH	99624	Socom S.A.	99611
HCA Switzerland GmbH	99640	Veiner Gedrinkshandel S.à r.l.	99628
IN.A.MA S.à r.l.	99614	Voyages Simon	99628
International Enterprise Consultants S.A.	99613	Walulux S.A.-SPF	99618
Invik S.A.	99641	Willow S.à r.l.	99619
Invik S.A.	99634	World Color Insurance Holding S.A.	99611
Iridium Holding S.à r.l.	99608	WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg	99602
Iridium Investholding Sàrl	99608		
Isodon Investholding S.à r.l.	99645		
Izoard S.à.r.l.	99645		
K2 Constructions S.à r.l.	99632		

Cylonie Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 42.750.

—
A.G. 2009, Comptes au 30.06.2009

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 octobre 2009

1) L'Assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs suivant:

Monsieur Pierre PAGESSE,
Monsieur Gérard RENARD,
Monsieur Daniel CHERON,
Monsieur Lambert SCHROEDER

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

2) L'Assemblée décide de nommer réviseur indépendant KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg.

Dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Pour la société CYLONIE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009129145/22.

(090155803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 74.570.

—
L'adresse actuelle de Monsieur Gilles LAUZON, gérant de la Succursale, est H2A 3L4 Montréal (Canada), 999 boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 1100.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129173/11.

(090155697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme "ALYSEA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.698, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 1^{er} avril 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Claude HEMMER, docteur d'Etat des sciences économiques, demeurant à F-57330 Roussy, 7, place du Château (France).

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'Assemblée constate: A) Que l'Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation de la libération intégrale du capital social.
2. Remplacement des 310 actions existantes d'une valeur nominale de 100,- EUR par 45 actions sans désignation de valeur nominale.
3. Augmentation du capital social à concurrence de 93.200,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 124.200,- EUR, sans création et émission de nouvelles actions, mais par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.
4. Libération intégrale de l'augmentation de capital par les actionnaires actuels par conversion de créances.
5. Fixation de la valeur nominale des 45 actions à 2.760,- EUR.
6. Augmentation du capital social à concurrence de 151.800,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 124.200,- EUR à 276.000,- EUR, par la création et l'émission de 55 actions nouvelles avec une valeur nominale de 2.760,- EUR chacune, lesquelles jouiront des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et confèrent le droit à des dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.
7. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
8. Transfert du siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
9. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:
La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour son compte et pour compte de tiers:
 - la réalisation et la gestion d'établissements pour personnes âgées ou dépendantes;
 - la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement;
 - l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.
La Société peut faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.
La Société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés."
10. Refonte complète des statuts en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
11. Nominations statutaires.
12. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, qui lors de la constitution de la Société a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit pour un montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR).

L'Assemblée déclare que les soixante-quinze pour cent (75%) non-libérés du capital lors de la constitution ont entre-temps été libérés, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à considérer dorénavant comme entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les 310 actions existantes d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par 45 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter capital souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt-treize mille deux cents euros (93.200,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent vingt-

quatre mille deux cents euros (124.200,- EUR), sans création et émission de nouvelles actions, mais par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.

Libération de l'augmentation de capital

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été libérée comme suit:

- par Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, moyennant renonciation définitive et irrévocable à une partie d'une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 53.480,- EUR, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence;
- par Monsieur Maurice LAM, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, moyennant renonciation définitive et irrévocable à une partie d'une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 17.600,- EUR, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence;
- par Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, moyennant renonciation définitive et irrévocable à une partie d'une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 4.520,- EUR, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence;
- par Madame Claude HEMMER, docteur d'Etat des sciences économiques, demeurant à F-57330 Roussy, 7, place du Château (France), moyennant renonciation définitive et irrévocable à une partie d'une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 17.600,- EUR, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des 45 actions représentatives du capital social à 2.760,- EUR.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent cinquante et un mille huit cents euros (151.800,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille deux cents euros (124.200,- EUR) à deux cent soixante-seize mille euros (276.000,- EUR), par la création et l'émission de cinquante-cinq (55) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux mille sept cent soixante euros (2.760,- EUR) chacune, lesquelles actions jouissent des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et confèrent le droit à des dividendes à partir de ce jour.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, l'Assemblée constate que les cinquante-cinq (55) nouvelles actions émises ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, à concurrence de neuf (9) actions;
- Monsieur David DE MARCO, administrateur de sociétés, demeurant L-9186 Stegen, 12, rue de Medernach, à concurrence de dix (10) actions;
- Monsieur Georges DEITZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, à concurrence de quatre (4) actions;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, à concurrence de neuf (9) actions; et
- Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, à concurrence de vingt-trois (23) actions.

L'Assemblée constate que ces actions nouvellement émises ont été intégralement libérées moyennant apport en nature consistant en la compensation et conversion en capital d'une partie des créances que les souscripteurs détiennent sur la Société.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi par la société "MAS Luxembourg", avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, dûment représentée par Monsieur Stewart KAM-CHEONG, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

Conclusion

"Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'Apport correspond au moins au nombre et à la valeur des actions ayant une valeur nominale totale d'EUR 245.000,-.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de l'Apport"

Lequel rapport, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Il résulte notamment dudit rapport que les prédites créances sont certaines, liquides et exigibles et que rien ne s'oppose à la conversion du montant total de deux cent quarante-cinq mille euros (245.000,- EUR) provenant de ces dettes en capital social de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 8); et
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ALYSEA S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts.

Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour son compte et pour compte de tiers:

- la réalisation et la gestion d'établissements pour personnes âgées ou dépendantes;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement;
- l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également exercer les fonctions d'administrateur pu de liquidateur dans d'autres sociétés.

Art. 3. Le capital social de la Société est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS (276.000,- EUR), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (2.760,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à QUATRE CENT QUATORZE MILLE EUROS (414.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (2.760,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte d'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2009 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions.

Sous peine de déchéance, le droit de préemption doit s'exercer un mois après que le cédant ait signifié son intention par lettre recommandée au conseil d'administration.

Au cas où aucun accord sur le prix ne pourrait être trouvé dans les 30 jours calendaires, les parties s'en remettent aux conclusions d'un expert nommé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption s'exercera par chaque actionnaire proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un actionnaire à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres actionnaires dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux héritiers ou aux conjoints survivants d'un associé.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Un personne morale ne peut être avoir la qualité d'administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix de ses membres.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, ceux-ci ne devant pas être actionnaires de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou encore par la signature individuelle de délégués à la gestion journalière dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

L'assemblée ne peut délibérer que si la majorité des actions est présente ou représentée, le mandat écrit, même par courrier électronique étant admis.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée, habilitée à statuer quelque soit les actions présentes ou représentées.

Les décisions se prennent à la majorité des voix émises, chaque action donnant droit à une voix.

Une majorité des trois quarts est toutefois requise pour des décisions portant sur l'augmentation du capital, la modification des statuts ou la dissolution de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois d'octobre à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales, les courriers électroniques étant admis.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration et le commissaire sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Septième résolution

La Société étant passée de l'état d'une société anonyme à actionnaire unique à une société anonyme à plusieurs actionnaires, l'Assemblée accepte la démission de l'administratrice unique Madame Claude HEMMER et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'Assemblée procède à la nomination d'un conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- Madame Claude HEMMER, docteur d'Etat des sciences économiques, née à Luxembourg, le 1^{er} mai 1949, demeurant à F-57330 Roussy, 7, place du Château (France);

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider; et

- Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, né à Rose-Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Madame Claude HEMMER, préqualifiée, aux fonctions:

- de Présidente du conseil d'administration, et
- d'administratrice-déléguée, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administratrice-déléguée prendra également fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEMMER - DORLAND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2009. Relation GRE/2009/3520. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128992/291.

(090156032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Société Européenne de Participations Commerciales, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.776.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2009

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009129177/28.

(090155772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Iridium Investholding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Iridium Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.796.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "IRIDIUM HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.796, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 469 du 25 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "IRIDIUM INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "IRIDIUM INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "IRIDIUM INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37590. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

99610

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128995/80.

(090156025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.550.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

—
EXTRAIT

Monsieur David James May, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride (Etats-Unis d'Amérique), gérant de la Société, a changé d'adresse du 13505 E. Edgewood, Wichita, Kansas 67230 (Etats-Unis d'Amérique) au 1912 North Clear Creek Street, Wichita, Kansas 67230 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009129138/20.

(090155562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Lancelot Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 63.743.

—
Extrait de cessions de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales en date du 30 septembre 2009, nous confirmons que les associées de la société sont désormais:

O-REN INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 83, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg: 375 parts sociales.

small.talks S.A. ayant son siège social au 83, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg: 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LANCELOT CONSULTING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009129123/17.

(090155957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Link Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.964.

—
Auszug aus den Beschlüssen der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 01.10.2009

In Folge der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 1. Oktober 2009, beschließen die Gesellschafter einstimmig die Comfilux SA, 11A, rue de la Gare, L-6117 Junglinster als Rechnungsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 zu ernennen. Das Mandat welches in der Gesellschafterversammlung vom 25. Februar an die Fiduciaire Marc Muller erteilt wurde, hat demzufolge keine Gültigkeit für das laufende Geschäftsjahr 2009.

Das Mandat des Rechnungsprüfers Marc Muller welches zum Zeitpunkt der ordentlichen Gesellschafterversammlung in 2005 ablief und nicht erneuert wurde, wird aus dem Registerauszug gestrichen.

Für gleichlaufenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009129087/17.

(090155961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.502.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.072.

—
EXTRAIT

Monsieur David James May, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride (Etats-Unis d'Amérique), gérant de la Société, a changé d'adresse du 4111, E. 37th Street North, Wichita, Kansas 67230 (Etats-Unis d'Amérique) au 1912 North Clear Creek Street, Wichita, Kansas 67230 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009129139/20.

(090155567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

World Color Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

—
L'adresse actuelle de Monsieur Gilles LAUZON, administrateur de la Société, est H2A 3L4 Montréal (Canada), 999 boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 1100.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129175/11.

(090155736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 57.218.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 octobre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009129196/12.

(090156038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009129209/11.

(090155834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129207/12.

(090155765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009129210/12.

(090155851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Finistère SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009129211/13.

(090155861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.141.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009120794/17.

(090145251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

International Enterprise Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.501.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 15. September 2009 in Niederanven

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Herrn Herbert Breininger als Mitglied des Verwaltungsrates abzurufen und durch Herrn Antonius Frischmann, Kaufmann, geboren am 16.12.1948 in Völklingen, wohnhaft in D-66346 Puttlingen, Birkenstrasse 3, zu ersetzen. Das neue Verwaltungsratsmitglied beendet das Mandat seines Vorgängers.

Luxemburg, den 15. September 2009.

International Enterprise Consultants S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009129142/15.

(090155608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Maroc Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Le Castor S.A.).**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129185/13.

(090156045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

REMIGIA - KOSMETIK HANDELGESELLSCHAFT mbH, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 148.442.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Angaben zur Muttergesellschaft:

REMIGIA - KOSMETIK HANDELGESELLSCHAFT mbH

Haus am Saarpark-Center, Königstrasse 5-7, D-66538 Neunkirchen

Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken, Nummer 92.179

a) Name der Niederlassung Luxemburg:

REMIGIA - KOSMETIK HANDELGESELLSCHAFT mbH, Niederlassung Luxemburg;

b) Adresse der Niederlassung Luxemburg: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte;

c) Tätigkeit: Handel mit Kosmetika sowie das Betreiben eines Kosmetikstudios;

d) Geschäftsführer der Niederlassung Luxemburg:

- Herr Reimund Herrmann, geboren am 26/04/1960 in D-Quierschied, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, Kossmannstrasse 101;

- Frau Gabriele Fuchs-Schamper, geboren am 20/11/1964 in D-Dillingen, wohnhaft in D-66299 Friedrichsthal-Bildstock, Kohlenstrasse 16A;

e) Unterschriftsbefugnisse:

- Herr Reimund Herrmann, Einzelunterschrift
- Frau Gabriele Fuchs-Schamper, Einzelunterschrift

f) Beginn der Niederlassung Luxemburg: 01.09.2009;

g) Dauer der Niederlassung Luxemburg: unbegrenzt;

h) Herr Reimund Herrmann vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer der Remigia - Kosmetikhandelsgesellschaft mbH.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 07.10.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2009129060/33.

(090155592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

IN.A.MA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.325.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole member of the company IN.A.MA S.à r.l., having its registered office at L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 62.325, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on December 19, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 212 of April 3, 1998 (hereinafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on December 24, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 812 dated May 29, 2002.

The sole member of the Company held an extraordinary general meeting before Maître Jean SECKLER, prenamed, on 26 August 2009, not yet published in the Memorial C, whereby it was resolved to put the Company into voluntary liquidation.

The same general meeting resolved to:

- appoint Mr Meinrad REICHLIN, manager, residing professionally at CH-4133 Pratteln, Grüssenweg 15, as liquidator of the Company (hereinafter referred to as the "Liquidator");
- appoint Ernst & Young S.A., having its registered office at L-5365 Luxembourg, 7, Parc d'activité Syrdall, registered with the Trade and Companies Register under number B 47.771, as auditor of the Company for the release of the report on the liquidation (hereinafter referred to as the "Auditor").

The extraordinary general meeting of the sole member was opened at 13.00 p.m., and was presided by Mr Sufian BATANEIH, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary and the meeting elected as Scrutineer Maître Nathalie HOULLÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These two individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the sole member, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxy and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary public to state that:

I. According to the attendance list, the sole member representing the full amount of the capital of EUR 9,060,000.- (nine million sixty thousand Euros) is validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Acknowledgement that all the activities of the Company have been ceased;
2. Examination and approval of the Liquidator's report;
3. Examination and approval of the Auditor's report;
4. Approval of the liquidation accounts;

5. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company;

6. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its sole member as reflected in the liquidation accounts of the Company;

7. Acknowledgment of the cancellation of all issued corporate units;

8. Approval of the storage of the books of the Company for a period of five years at the address of the sole member registered office;

9. Approval of the closing of the liquidation as of today; and

10. Miscellaneous.

III. The board of the meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to acknowledge that all the activities of the company have been ceased.

Second resolution

Having been provided with the Liquidator's report as of September 4th 2009, the sole member resolved to approve the liquidator's report.

The Liquidator's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

Having been provided with the Auditor's report as of September 4th 2009, the sole member resolved to approve the auditor's report that concludes to the conformity of the liquidation report with the Luxembourg law and regulatory requirements and to the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fourth resolution

Acknowledging hereby the conclusions laid down in the Auditor's report, the sole member resolved to approve the liquidation accounts.

Fifth resolution

The sole member granted full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The assets and liabilities of the Company will be transferred to the Sole Member as reflected in the liquidation accounts as of September 4th 2009 with effect as of the date of the present deed.

Seventh resolution

The sole member resolved to acknowledge the cancellation of all issued corporate units of the Company.

Eighth resolution

The sole member resolved to approve the storage of the books of the Company for a period of five years at the address of the sole member registered office.

Ninth resolution

The sole member resolved to approve the closing of the liquidation as of today.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses, Costs, Remuneration and Charges

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 950.- (nine hundred fifty euros).

There being no further business, the meeting was terminated.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société IN.A.MA S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X septembre, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.325, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 3 avril 1998 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 du 29 mai 2002,

L'associé unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire par-devant Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 26 août 2009, non encore publiée au Mémorial C, aux termes de laquelle il a été décidé de mettre la Société en liquidation volontaire.

La même assemblée générale a décidé de:

- nommer M. Meinrad REICHLIN, gérant, demeurant professionnellement à CH-4133 Pratteln, Grüssenweg 15, liquidateur de la Société (ci-après dénommé le "Liquidateur");

- nommer Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 7, Parc d'activité Syrdall, immatriculée au auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, auditeur de la Société pour la réalisation du rapport de liquidation (ci-après dénommé le "Réviseur").

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte à 13.00 heures et était présidée par Monsieur Sufian BATANEIH, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme Secrétaire et l'Assemblée a désigné comme Scrutateur Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces deux personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par l'associé unique, le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de EUR 9.060.000,- (neuf millions soixante mille Euros) était valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Constatation que les activités de la Société ont cessés;

2. Examen et approbation du rapport du Liquidateur;

3. Examen et approbation du rapport du Réviseur;

4. Approbation des comptes de liquidation;

5. Décharge à accorder au Liquidateur et au Réviseur pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;

6. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à son associé unique conformément à ce qu'il ressort des comptes de liquidation de la Société;

7. Constatation de l'annulation de toutes les parts sociales émises;

8. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années à l'adresse du siège social de l'associé unique;

9. Approbation de la clôture de la liquidation avec effet à la date de ce jour; et

10. Divers.

III. Puis, l'assemblée générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a constaté que les activités de la Société ont cessés.

Seconde résolution

Ayant eu communication du rapport du Liquidateur en date du 4 septembre 2009, l'associé unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur.

Le rapport du Liquidateur, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Troisième résolution

Ayant eu communication du rapport du Réviseur en date du 4 septembre 2009, l'associé unique décide d'approuver le rapport du Réviseur qui conclut à la conformité du rapport de liquidation avec la loi luxembourgeoise et les obligations légales et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le rapport du Réviseur, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le rapport du Réviseur, l'associé unique a décidé d'approuver les Comptes de Liquidation

Cinquième résolution

L'associé unique a donné pleine décharge au Liquidateur et au Réviseur pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la Liquidation de la Société.

Sixième résolution

Les actifs et passifs de la Société vont être transférés à l'associé unique conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation de la Société à la date du 4 septembre 2009, avec effet à la date du présent acte.

Septième résolution

L'associé unique a constaté l'annulation de toutes les parts sociales émises.

Huitième résolution

L'associé unique a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années à l'adresse du siège social de l'associé unique de la Société.

Neuvième résolution

L'associé unique a décidé d'approuver la clôture de la liquidation avec effet à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais, Coûts, Rémunération et Charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à EUR 950,- (neuf cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATANEIH - HOULLÉ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2009. Relation GRE/2009/3508. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009129055/190.

(090155698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Groupe Transimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.262.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55316 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129186/12.

(090155964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.987.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56242 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129187/12.

(090155969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Walulux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56271 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129188/12.

(090155974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

F&S Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.128.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56235 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129189/12.

(090155981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Gaillon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.027.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56269 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129192/12.

(090156000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Delilah International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 114.115.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009129202/13.

(090155514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Willow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.531.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56340 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009129195/12.

(090156034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.421.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55971 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009129194/12.

(090156031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Ebos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 148.453.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme de droit belge "European Business Operations & Services HOLDING", en abrégé "EBOS HOLDING", établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 100, rue Royale,

ici représentée par Madame Ines BARRIUSO, responsable financier, demeurant à B-1850 Grimbergen, Helman de Grimberghelaan, 15, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois "EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal,

ici représentée par Monsieur Roland KAYSER, directeur, demeurant à L-4602 Niederborn, 115, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Ebos Luxembourg S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion d'une entreprise de call center et l'exploitation de centrales téléphoniques et de services.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, réparties en deux catégories d'actions, ayant toutes les mêmes droits et obligations, comme suit:

- cinq cents (500) actions de catégorie A, et
- cinq cents (500) actions de catégorie B.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre de membres pair, quatre au moins, actionnaires ou non, nommés par moitié sur base de la liste A présentée par les détenteurs des actions de catégorie A et par moitié sur base de la liste B présentée par les détenteurs des actions de catégorie b pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et révocables à tout moment par elle, avec ou sans motif.

Ces administrateurs s'appellent administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B suivant la liste sur base de laquelle ils ont été élus.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si plus de la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "European Business Operations & Services HOLDING", en abrégé "EBOS HOLDING", prédéterminée, cinq cents actions de catégorie A	500
2) La société "EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.", prédéterminée, cinq cents actions de catégorie B	500
Total: cent actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A, sur proposition de l'actionnaire détenteur des actions de catégorie A:
 - a) Monsieur Patrick HURBAIN, directeur, né à Uccie (Belgique), le 14 mai 1959, demeurant à B-1470 Baisy-Thy, 59, rue Fosty;
 - b) Monsieur Paul CALLEBAUT, directeur, né à Alost (Belgique), le 16 novembre 1946, demeurant à B-1428 Lillois-Witterzee, drève du Bois de Mai, 1;
 - c) La société privée à responsabilité limitée "D.H. SOLUTIONS", établie et ayant son siège à B-7700 Mouscron, 60, boulevard Industriel - Bâtiment D, enregistrée au Tribunal de Commerce de Tournai et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.987.827,
représentée en qualité de représentant permanent par Monsieur Ludovic HERMAN, directeur, né à Mouscron (Belgique), le 25 décembre 1973, demeurant à B-7700 Mouscron, 60, boulevard Industriel Centre Futur X - Bâtiment D.
 - Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B, sur proposition de l'actionnaire détenteur des actions de catégorie B:
 - d) Monsieur Alvin SOLD, directeur, né à Luxembourg, le 26 juin 1943, demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Wurth Paquet;

e) Madame Daniele FONCK, directrice, née à Luxembourg, le 31 janvier 1953, demeurant à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf;

f) Monsieur Roland KAYSER, directeur, né à Luxembourg, le 21 septembre 1956, demeurant à L-4602 Niederkorn, 115, avenue de la Liberté.

3. Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Ludovic HERMAN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sub c).

4. La société à responsabilité limitée "Accounting Partners S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.588, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Le siège social est établi à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:

- Monsieur Patrick HURBAIN, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration, et

- Monsieur Roland KAYSER, préqualifié, à la fonction de d'administrateur-délégué, et

- Monsieur Ludovic HERMAN, préqualifié, à la fonction de directeur général.

7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BARRIUSO; KAYSER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2009. Relation GRE/2009/3527. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009129054/261.

(090155854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009129197/12.

(090156046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.126,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- "HCA Switzerland Finance GmbH", a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6;

- "HCA International Finance LLP", a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP");

both here represented by Me Michael Jonas, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 22 and 23 September 2009, said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties are the sole shareholders of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "HCA Switzerland GmbH", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary of 1 October 2007, published in the Memorial C number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-133.083. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 12 August 2009, not yet published in the Memorial C.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred twenty euro (EUR 220.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand nine hundred six euro (EUR 25,906.-) represented by twenty-five thousand nine hundred six (25,906) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty-six thousand one hundred twenty-six euro (EUR 26,126.-) represented by twenty-six thousand one hundred twenty-six (26,126) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue two hundred twenty (220) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these two hundred twenty (220) new shares by HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP") and to accept payment in full for such new shares, with an aggregate share premium of three million four hundred sixty-five thousand five hundred ninety-four euro (EUR 3,465,594.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by HCA International Finance LLP against HCA Inc. and having an aggregate value of three million four hundred sixty-five thousand eight hundred fourteen euro (EUR 3,465,814.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred twenty euro (EUR 220.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand nine hundred six euro (EUR 25,906.-) represented by twenty-five thousand nine hundred six (25,906) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty-six thousand one hundred twenty-six euro (EUR 26,126.-) represented by twenty-six thousand one hundred twenty-six (26,126) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue two hundred twenty (220) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Me Michael Jonas, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of "HCA International Finance LLP", aforementioned (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 September 2009, and declared to subscribe for the two hundred twenty (220) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of two hundred twenty euro (EUR 220.-), together with a share premium of three million four hundred sixty-five thousand five hundred ninety-four euro (EUR 3,465,594.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by HCA International Finance LLP against HCA Inc. (the "Contribution"), having an aggregate value of three million four hundred sixty-five thousand eight hundred fourteen euro (EUR 3,465,814.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of September 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report has been presented to the general meeting.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred twenty (220) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Corporate Capital (paragraph 1). "The subscribed capital of the Company is set at twenty-six thousand one hundred twenty-six euro (EUR 26,126.-) represented by twenty-six thousand one hundred twenty-six (26,126) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- "HCA Switzerland Finance GmbH", eine nach dem schweizerischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich, Schweiz, eingetragen im Schweizer Handelsregister unter CH.660.1.219.999-6,

- "HCA International Finance LLP", ein limited liability partnership im US-Bundesstaat Delaware registriert, mit Sitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika ("HCA International Finance LLP")

beide hier vertreten durch Me Michael Jonas, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 22. und 23. September 2009 erteilten Vollmachten.

Die vorgenannte Vollmachten, welche nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der "HCA Switzerland GmbH", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg (die "Gesellschaft") welche nach den Gesetzen von Gibraltar am 27. Juli 2007 gegründet wurde und deren Gesellschaftssitz von Gibraltar nach Luxemburg mit Effekt zum 1. Oktober 2007 verlegt wurde, gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 1. Oktober 2007 und im Memorial C unter Nummer 2767 am 30. November 2007 veröffentlicht wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.083. Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 12. August 2009 geändert, welche noch nicht im Memorial C veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihundertzwanzig Euro (EUR 220,-), um das bestehende Kapital von fünfundzwanzigtausendneuhundertsechs Euro (EUR 25.906,-), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausendneuhundertsechs (25.906) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf sechsundzwanzigtausendeinhundertsechszwanzig Euro (EUR 26.126,-), aufgeteilt in sechsundzwanzigtausendeinhundertsechszwanzig (26.126) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von zweihundertzwanzig (220) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3. Annahme der Zeichnung der zweihundertzwanzig (220) neuen Gesellschaftsanteile durch HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptgeschäftssitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika ("HCA International Finance LLP") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von drei Millionen vierhundertfünfundsechzigtausendfünfhundertvierundneunzig Euro (EUR 3.465.594,-) durch eine Sacheinlage bestehend in einer von HCA International Finance LLP gegenüber HCA Inc. gehaltenen Schuldforderung und die einen Gesamtwert von drei Millionen vierhundertfünfundsechzigtausendachthundertvierzehn Euro (EUR 3.465.814,-) hat.

4. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

5. Verschiedenes.

Die vorgenannt Erschienenen forderten daraufhin den amtierenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihundertzwanzig Euro (EUR 220,-), um das bestehende Kapital von fünfundzwanzigtausendneuhundertsechs Euro (EUR 25.906,-), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausendneuhundertsechs (25.906) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf sechszwanzigtausendeinhundertsechszwanzig Euro (EUR 26.126,-), aufgeteilt in sechszwanzigtausendeinhundertsechszwanzig (26.126) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von zweihundertzwanzig (220) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

Dritter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Me Michael Jonas, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Fähigkeit als zugelassener Vertreter der "HCA International Finance LLP", zuvor erwähnt (der "Einzahler"), gemäß einer Vertretungsmacht gegeben in Luxemburg, vom 22. September 2009 und erklärte die Zeichnung von zweihundertzwanzig (220) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von zweihundertzwanzig Euro (EUR 220,-) sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von drei Millionen vierhundertfünfundsechzigtausendfünfhundertvierundneunzig Euro (EUR 3.465.594,-) durch eine Sachkapitaleinlage, die durch Einbringung der von HCA LLP gegenüber HCA Inc. gehaltenen Schuldforderung (die "Sacheinlage"), die einen Gesamtwert von drei Millionen vierhundertfünfundsechzigtausendachthundertvierzehn Euro (EUR 3.465.814,-) hat.

Die Einzahlerin, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Beweis des Eigentums an der Sacheinlage durch die Einzahlerin wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom September 2009 festgehalten und wurden durch die befugten Personen der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht der Gesellschafterversammlung vorgelegt wurde.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung zu akzeptieren und der Einzahlerin zweihundertzwanzig (220) neue Gesellschaftsanteile zu gewähren.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 5. Stammkapital (Absatz 1). "Das Gesellschaftskapital beträgt sechszwanzigtausendeinhundertsechszwanzig Euro (EUR 26.126,-), aufgeteilt in sechszwanzigtausendeinhundertsechszwanzig (26.126) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt."

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf dreitausend Euro geschätzt.

Worüber, Urkunde aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 30. September 2009. Relation: EAC/2009/11637. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 06. Oktober 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129011/189.

(090155748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Carlo Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2009129221/14.

(090155515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129231/14.

(090155523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Veiner Gedrinkshandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129233/14.

(090155529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 58.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2009.

Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2009129219/12.

(090156024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Delilah Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.597.540,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009129203/13.

(090155715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Delilah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.216.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009129204/13.

(090155730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 94.170.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Sit Group Participations S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 94.170, constituée d'après un acte notarié en date du 18 juin 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 776, le 9 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 10 décembre 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 276 le 1^{er} février 2008 (ci après la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme GRANDIDIER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigna comme secrétaire Monsieur Alexander OLLIGES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Cyril DAGAND avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I. Refonte des Statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide une refonte intégrale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Sit Group Participations S.A.".

Le siège social est établi à Capellen.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'options d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 1.562.000,-) divisé en QUINZE MILLE SIX CENT VINGT (15.620) actions de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. L'accord écrit préalable de BIP Investment Partners S.A., une société anonyme ayant son siège social au L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous numéro 75.324 est requis dans les cas suivants:

- les actions de la société ne peuvent être gagées ou autrement grevées d'une sûreté ou charge;
- des nouvelles actions ou autres titres convertibles en actions de la société ne peuvent être émis en contravention du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
- les actions et/ou l'intérêt bénéficiaire dans les actions de la société ne peuvent être cédés à une partie n'étant pas déjà un actionnaire de la société.

Si des règles concernant un transfert obligatoire d'actions de la société sont stipulées dans un pacte d'actionnaires concernant la société ou une de ses filiales, elles seront pleinement appliquées.

Toute information relative aux opérations ci-dessus sera communiquée au préalable à BIP Investment Partners SA

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

DONT ACTE, dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GRANDIDIER, A. OLLIGES, C. DAGAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11635. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux le 6 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129010/118.

(090155760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

K2 Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 148.450.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

KIEFFER PARTICIPATIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro précédent de son répertoire, lequel acte sera formalisé avant ou avec les présentes,

ici représentée par son gérant unique Monsieur François KIEFFER, gérant de société, demeurant à L-5250 Sandweiler, 7, rue de Remich.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de K2 Constructions S.à r.l..

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction avec commerce de matériaux pour le bâtiment ainsi que d'une agence immobilière et de promotion.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par KIEFFER PARTICIPATIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

- Monsieur José FAJARDO DE OLIVEIRA, maçon, demeurant à L-9125 Schieren, 28, route de Luxembourg, né à Quiaios/Figueira Da Foz (Portugal), le 30 août 1959.

Gérant administratif:

- Monsieur François KIEFFER, gérant de société, demeurant à L-5250 Sandweiler, 7, rue de Remich, né à Luxembourg, le 25 février 1956.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KIEFFER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009129047/107.

(090155768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 138.554.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Invik S.A. (the "Company"), a joint stock company (société anonyme) with registered office at 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138554 and established pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1425 of June 10, 2008.

The meeting is chaired by Mr. Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms. Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and as scrutineer Mr. Clément Labi, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg. The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the one thousand (1,000) shares without nominal value of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase by an amount of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,057,812.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to seventeen million eighty-eight thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,088,812.-) by creation and issue of five hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (550,252) new shares without nominal value.

2. Subscription by Investment AB Kinnevik, a Swedish limited liability company, registered with the Swedish Trade Register under number 556047-9742 and having its registered office at POB 2094, S-103 13 Stockholm, Sweden for the five hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (550,252) new shares and full payment in the aggregate amount of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,057,812.-), together with a share premium in the amount of nine Euro (EUR 9.-), by contribution in kind in the total amount of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 17,057,821.-) consisting in six hundred and eighty-four million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and twenty-one (684,279,421) subordinated zero coupon debentures held by Investment AB Kinnevik, prenamed, towards Metro International S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73790 and listed at the Stockholm Stock Exchange, at a total contribution value of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 17,057,821.-), corresponding to the equivalent amount of one hundred seventy-four million seventy-eight thousand and one hundred and thirty eight Swedish Krona (SEK 174,078,138.-) based on the EUR/SEK exchange rate as of September 10, 2009 of EUR 1.-for SEK 10.20518.

3. Restatement of Article 6 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seventeen million eighty-eight thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,088,812.-) represented by five hundred and fifty-one thousand two hundred and fifty-two (551,252) shares without nominal value".

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,057,812.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to

seventeen million eighty-eight thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,088,812.-) by creation and issue of five hundred and fifty thousand two hundred and fifty-two (550,252) new shares without nominal value (the "New Shares").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Investment AB Kinnevik, prenamed, which declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up for an aggregate amount of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,057,812.-), together with a share premium in the amount of nine Euro (EUR 9.-), by contribution in kind in the total amount of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 17,057,821.-) consisting in six hundred and eighty-four million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and twenty-one (684,279,421) subordinated zero coupon debentures held by Investment AB Kinnevik, prenamed, towards Metro International S.A., prenamed, at a total contribution value of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 17,057,821.-), corresponding to the equivalent amount of one hundred seventy-four million seventy-eight thousand and one hundred and thirty eight Swedish Krona (SEK 174,078,138.-) based on the EUR/SEK exchange rate as of September 10, 2009 of EUR 1.- for SEK 10.20518.

The excess contribution in the amount of nine Euro (EUR 9.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The total value of the contribution in kind is declared by AB Kinnevik, prenamed, to be of seventeen million fifty-seven thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 17,057,821.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Ernst & Young, with registered seat at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 550,252 new shares with an accounting par value of EUR 31 each together with a share premium of EUR 9. The total amount of the contribution is EUR 17,057,821."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- the above-mentioned audit report
- a declaration from the directors of the Company;
- a contribution declaration of Investment AB Kinnevik, prenamed.

Effective implementation of the contribution

AB Kinnevik, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the assets to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of these be transferred to it.
- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

Second resolution

The meeting resolves to restate article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seventeen million eighty-eight thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17,088,812.-) represented by five hundred and fifty-one thousand two hundred and fifty-two (551,252) shares without nominal value".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand Euro (EUR 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de d'Invik S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138554 et constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en lieu et place de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg en date du 7 mai 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1425 du 10 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jérémie Schaeffer, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1540 Luxembourg et comme scrutateur M. Clément Labi, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions de la Société sans valeur nominale, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent douze Euro (EUR 17.057.812,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à dix-sept millions quatre-vingt huit mille huit cent douze Euro (EUR 17.088.812,-) par la création et l'émission de cinq cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (550.252) nouvelles actions sans valeur nominale.

2. Souscription par Investment AB Kinnevik, une société à responsabilité limitée de droit suédois, enregistrée auprès du Registre du Commerce suédois sous le numéro 556047 et ayant son siège social à POB 2094, S-103 13 Stockholm, Suède aux cinq cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (550.252) nouvelles actions et libération intégrale au montant intégral de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent douze Euro (EUR 17.057.812,-) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf Euro (EUR 9,-) par apport en nature, d'un montant total de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent vingt et un Euro (EUR 17.057.821,-), de six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt et un (684.279.421) obligations subordonnées à coupon zéro, détenues par Investment AB Kinnevik, précitée, à l'encontre de Métro International S.A., une société anonyme constituée et existante au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73790 et cotée à la Bourse de Stockholm, à une valeur d'apport totale de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent vingt et un Euro (EUR 17.057.821,-) correspondant au montant de cent soixante quatorze soixante-dix-huit mille cent trente huit Couronnes Suédoises (SEK 174.078.138,-) sur la base du taux de change EUR/SEK au 10 septembre 2009 de Euro 1 pour SEK 10.20518.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-sept millions quatre-vingt huit mille huit cent douze Euro (EUR 17.088.812,-) représenté par cinq cent cinquante et un mille deux cent cinquante-deux (551.252) actions sans valeur nominale".

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent douze Euro (EUR 17.057.812,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à dix-sept millions quatre-vingt huit mille huit cent douze Euro (EUR 17.088.812,-) par la création et l'émission de cinq cent cinquante mille deux cent cinquante-deux (550.252) nouvelles actions sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions").

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce est intervenue Investment AB Kinnevik, précitée, laquelle déclare souscrire aux Nouvelles Actions et les libérer intégralement pour un montant total de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent douze Euro (EUR 17.057.812,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf Euro (EUR 9,-), par apport en nature, d'un montant total de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent vingt et un Euro (EUR 17.057.821,-), de six cent quatre-vingt quatre millions deux

cent soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt et un (684.279.421) obligations subordonnées à coupon zéro détenus par Investment AB Kinnevik, précitée, à rencontre de Métro International S.A., précitée, à une valeur d'apport totale de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent vingt et un Euro (EUR 17.057.821,-) correspondant au montant de cent soixante quatorze soixante-dix-huit mille cent trente huit Couronnes Suédoises (SEK 174.078.138,-) sur la base du taux de change EUR/SEK au 10 septembre 2009 de Euro 1 pour SEK 10.20518.

L'excès d'apport, d'un montant de neuf Euro (EUR 9,-), est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de dix-sept millions cinquante-sept mille huit cent vingt et un Euro (EUR 17.057.821,-) par Investment AB Kinnevik, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Ernst & Young, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, réviseur d'entreprise, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur au pair des 550.252 actions nouvelles, d'une valeur de pair comptable de EUR 31,- chacune, avec une prime d'émission de EUR 9,-. Le montant total de l'apport est de EUR 17.057.821,-".

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus;
- une déclaration des administrateurs de la Société;
- une déclaration d'apport de Investment AB Kinnevik, précitée.

Réalisation effective de l'apport

Investment AB Kinnevik, précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les actifs apportée, ou une partie desdits, lui soient transférés;
- les actifs apportés sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-sept millions quatre-vingt huit mille huit cent douze Euro (EUR 17.088.812,-) représenté par cinq cent cinquante et un mille deux cent cinquante-deux (551,252) actions sans valeur nominale".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euro (EUR 6.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER, F. GIBERT, C. LABI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37597. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129006/213.

(090155923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Mercantile Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.445.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "MERCANTILE VENTURE S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 19.445, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and now residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), June 8, 1982, published in the Mémorial C number 205 of August 27, 1982, whose articles of associations have been modified for the last time during the conversion of the corporate capital in Euro by a decision of the board of directors taken under private seal on September 14, 2001, published in the Mémorial C number 321 of February 27, 2002.

The corporate capital amounts to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The meeting is presided by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 24, 1951, residing professionally at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

- Mr André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 24, 1951, residing professionally at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr André WILWERT, chairman of the board of directors and managing director, Mr Eric MAGRINI and Mr Philippe TOUSSAINT, and to the statutory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

99639

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at neun hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MERCANTILE VENTURE S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19.445, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 1982, acte publié au Mémorial C n° 205 du 27 août 1982, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euro par une décision du conseil d'administration prise sous seing privé en date du 14 septembre 2001, dont l'avis a été publié au Mémorial C n° 321 du 27 février 2002.

Le capital social s'élève à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de Monsieur André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

- Monsieur André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur André WILWERT, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Eric MAGRINI et Monsieur Philippe TOUSSAINT, respectivement et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - LE RET - BERGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3555. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128990/130.

(090156043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129206/12.

(090155753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

BRM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009129212/13.

(090155866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 138.554.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56241 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009129213/12.

(090155928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.138.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009120797/17.

(090145255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

LKF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009129238/14.

(090155537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Agence de Voyages Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 39, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 107.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129239/14.

(090155538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.421.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of July,

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 101.421 (the Company). The Company has been incorporated on 11th, June 2004 pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 858 of August 20, 2004.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended so far.

There appeared,

SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM EX Bermuda (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital of the company for an amount of EUR 125.00 (one hundred twenty-five euros) in order to bring it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) to the amount of EUR 12,625.00 (twelve thousand six hundred twenty-five euros) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 125.00 (one hundred twenty-five euros) having the same rights and obligations as the exiting shares and issued together with the allocation of an amount of EUR 24,999,875.00 (twenty-four millions nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euros) as share premium.

2) Acceptance to the subscription of the Company Scientific Games Holdings Limited. This new share will be fully-paid by the contribution in kind of a claim amounting to EUR 25,000,000.00 (twenty-five millions euros) due by the Company.

3) Modification of the article 5.1. of the articles of Association of the Company to reflect the above share capital increase.

4) Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125.00 (one hundred twenty-five euros) in order to bring it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) to the amount of EUR 12,625.00 (twelve thousand six hundred twenty-five euros) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 125.00 (one hundred twenty-five euros) having the same rights and obligations as the exiting shares and issued together with the allocation of an amount of EUR 24,999,875.00 (twenty-four millions nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euros) as share premium.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe to 1 (one) share in the share capital of the Company, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros) each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a total claim in an amount of EUR 25,000,000.- (twenty-five millions euros) that SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED holds against the Company (the Claim).

The valuation of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company dated July, 1 2009 which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least EUR 25,000,000.- (twenty-five millions euros).

The value of the Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated July 27, 2009 issued by the management of SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, and the Company in respect of the Claim which states in essence that:

1. SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED holds the Claim against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet is at least EUR 25,000,000.- (twenty-five millions euros) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
3. the Claim is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable.

The contribution in kind of the Claim to the Company, in an amount of EUR 125.00 (one hundred twenty-five euros) is allocated to the share capital account of the Company, and the amount of EUR 24,999,875.00 (twenty-four millions nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euros) as share premium.

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Further to the increase in share capital, the Meeting resolves to take unanimously the following resolutions:

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the article 5.1 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 12,625.-), represented by one hundred one (101) shares in registered form, with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 6,900.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet,

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 101.421 (la Société). La Société a été constituée le 11 juin 2004 suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 858 du 20 août 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

A comparu,

SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM EX Bermuda (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 1 (une) part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 24.999.875,- (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros).

2. Acceptation de la souscription par la société Scientific Games Holdings Limited. Cette nouvelle part sociale sera entièrement libérée par l'apport en nature consistant en une créance d'un montant de EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'Euros) sur la société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus.

4. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 1 (une) part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 24.999.875,- (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 1 (une) part sociale dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de les libérer entièrement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'Euros) que SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED détient envers la Société (la Créance).

L'évaluation de la créance envers la Société est documentée par, entre autres, un bilan de la Société daté du 1^{er} juillet 2009 qui indique que la valeur de la Créance apportée à la Société est d'au moins EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'Euros).

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 27 juillet 2009, émis par la gérance de SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED, et par la Société en ce qui concerne la Créance dont il ressort essentiellement que:

1. SCIENTIFIC GAMES HOLDINGS LIMITED détient la Créance envers la Société;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est d'au moins EUR 25.000.000,- (vingt-cinq mille Euros) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et

3. la Créance est certaine, liquide et exigible et cessible.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) sera affecté au compte capital social de la Société, et le montant de EUR 24.999.875,- (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros) est alloué au compte prime d'émission.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée et paraphée par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Suite à l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 12.625,-), représenté par cent et une (101) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 6.900,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 Août 2009. Relation LAC/2009/31340. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128996/174.

(090156030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Izoard S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.335.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009099884/14.

(090118637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009124600/12.

(090150033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Isodon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.702.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56225 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009128858/12.

(090155351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Qualtec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 114.143.

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stanislas Sokolski, ingénieur, né à Uccle (Belgique), le 3 mai 1956, demeurant à L-8449 Steinfort. 3, rue des Sports,

2.- Madame Aline Levesque, infirmière - gestionnaire de données de recherche clinique, né à Amqui (province de Québec), le 13 mai 1947, demeurant à L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports.

Tous les deux ici dûment représentés par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 17 septembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "QUALTEC S.à r.l.", ayant son siège social à L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.143), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 11 mai 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 26 février 2008.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Steinfort, à L-9980 Wilwerdange, Maison 3, et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Wilwerdange."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2009. Relation GRE/2009/3310. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124568/46.

(090150313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Coffee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.459.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "COFFEE INVESTMENTS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.459, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 913 du 14 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration, Messieurs Vincent TUCCI et Philippe TOUSSAINT et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: ROZANSKI - LE RET - BERGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3553. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128991/64.

(090156042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

den DEKKER GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 26.358.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendneun, am achtzehnten September

Vor dem unterzeichneten Notar, Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1) Herr Gerrit DEN DEKKER, Privatangestellter, wohnhaft in NL-4264 VEEN, 18, Smitzstraat

2) Frau Aleida Verbeek, wohnhaft in NL-4264 VEEN, 18, Smitzstraat,

hier vertreten durch Herrn Lucien FUNCK Steuerberater, wohnhaft in Wiltz, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Wiltz, am 17.09.2009. Diese Vollmacht verbleibt als Anhang an der vorliegenden Urkunde.

Die erschienenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft "DEN DEKKER GMBH" wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster, am 16, Juli 1987 gegründet. Diese Urkunde wurde im Gesetzblatt "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" Nummer 358 vom 1987 veröffentlicht,

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 26358 eingetragen,

- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-€) dargestellt durch fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (125,-€),

- die erschienenen Parteien sind die Anteilseigner der Gesellschaft "DEN DEKKER GMBH", mit Sitz in L-6114 Junglinster 10, route d'Eschternach,

- die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.

- die beiden Anteilseigner, vorbenannt, beschliessen die Gesellschaft "DEN DEKKER GMBH" mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Sie erklären die Satzung sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft genau zu kennen.

Sie erklären ausserdem, dass die Gesellschaft keinerlei Aktivitäten hatte, und dass sie in ihrer Eigenschaft als Anteilseigner sämtliche verbleibenden Schulden getilgt haben. Dennoch verpflichten sie sich alle noch eventuell anfallenden Schulden zu übernehmen.

Somit ist die Auflösung der Gesellschaft endgültig.

Der Geschäftsführer wird von der Ausübung seines Mandats entlastet.

Alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden fünf Jahre am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt. Aufgrund dieser Ausführungen bestätigt der verhandelnde Notar die Auflösung der Gesellschaft.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten des Anteilseigners und werden auf ungefähr 850,-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Funck, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 septembre 2009 - WIL/2009/765 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009129690/45.

(090156467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.
